

La Laïcité a-t-elle un sens en Europe ?

Daniel Gilbert et le groupe « La Durance »

Le 1^{er} mars 2003

Professeur au Lycée d'Altitude

BRIANÇON

gilbertdaniel@orange.fr

(Atelier pédagogique des Troisièmes Rencontres de la Durance - 2003)

Dans plusieurs pays européens, la volonté d'un traitement équitable des différentes confessions, par un enseignement spécifique d'histoire comparée des religions, heurte la notion de "laïcité à la française". La France, pour des raisons historiques, conçoit le fait religieux comme intégré dans les différents programmes d'enseignement, élément parmi d'autres de compréhension des sociétés et de leur évolution.

A travers les exemples de l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne et la France, **les approches diverses** d'une valeur évidente **de laïcité sont-elles contradictoires** ?

En France, sous une laïcité nettement affichée, les pratiques enseignantes, reflétées par les **outils**, les **productions** et le **texte du savoir** scolaires, respectent-elles, en fait, ce principe ?

Comment adapter ses démarches et mettre en cohérence les contenus de son enseignement avec les **avancées de la recherche**, dans le **respect de la laïcité**, avec le souci de **ne pas heurter les croyances et les sensibilités** du public scolaire ?

Parler de laïcité "à la française" signifie implicitement que les autres pays ne mettent pas le même sens derrière le mot. Trois remarques semblent importantes en préalable aux "perspectives européennes".

1/ Pour comprendre le terme de laïcité, il faut le rapprocher d'un autre terme, qui est celui de sécularisation, compris comme la **distance que prend peu à peu l'Etat vis-à-vis de la tutelle de l'Eglise**, ou des Eglises. Depuis longtemps en France, le pouvoir politique est sécularisé (monarchie centralisée...), **ce qui ne signifie pas qu'il n'utilise pas la religion** (monarchie de droit divin...)

La laïcisation, c'est le processus qui conduit à **ériger la sécularisation en norme publique**, c'est à dire applicable, opposable, à de nombreux champs d'actions ou domaines de la société. En Grande-Bretagne par exemple, le terme de laïcisation désigne le fait que le pouvoir laïc est fort au sein de l'Eglise. On parlera même à son propos de pays laïcocéphale (cf. J. Baubérot, St-Dié). D'où une grande diversité d'acceptions du terme et de situations en Europe, certains Etats étant laïcs, laïcisés, comme la France, avec une morale publique qui n'est plus une morale religieuse, un enseignement laïc... tandis que pour d'autres pays, on peut parler davantage de sécularisation que de laïcisation, le processus ne dépassant guère la sphère du politique.

2/ La laïcisation, c'est à dire le principe posé, préalable, d'une sécularisation aboutie et générale, a provoqué en France une **opposition entre religion et société civile**, alors que dans d'autres pays, les tensions entre tradition et modernité, au XIX^{ème} puis au XX^{ème} siècles, se sont faites à l'intérieur même du champ religieux, il y a eu une sorte d'élargissement des perspectives, une sécularisation qui ne pose pas de problème particulier dans le quotidien.

3/ Dernier point : **Parler de sécularisation aboutie**, donc de prise de distance du politique par rapport au religieux, **signifie au final pour les Français accepter la primauté du politique**, c'est à dire l'intervention du politique dans tous les champs de la vie sociale,

économique, religieuse même, pour faire reconnaître (imposer ?) et défendre le pluralisme, l'équité et la liberté de conscience dans ces différents domaines.

Perspectives européennes

En France est fortement affirmé le caractère laïque de l'enseignement. La laïcité est une des valeurs fondamentales de la République. Ailleurs en Europe, est largement accepté, sous des formes diverses, un enseignement de la religion. Il n'y a donc pas de modèle européen, ni réel, ni souhaité. Le statut des organisations religieuses est très différent selon les États, et respecté par le traité d'Amsterdam.

Cependant, derrière ce clivage apparemment simple, l'Europe est plus laïque qu'il n'y paraît. Qui plus est, la laïcité à la française intéresse l'Europe, qu'il s'agisse des États de l'Union européenne ou de ceux qui s'apprêtent à l'intégrer. Il faut ici se référer à une laïcité d'intelligence : les cours de religion assumés dans les pays voisins ne font pas les autres moins libres que nous. Exemplaires sont à ce sujet les réactions des enseignants et élèves allemands à l'annonce de notre débat sur la laïcité : nombre d'entre eux protestent de leur réelle liberté et de leur indépendance à l'égard des Églises, dans le temps même où ils soulignent l'intérêt majeur d'une étude comparée des diverses religions.

On remarque en France, comparativement aux autres pays, une plus grande privatisation du religieux ; l'État est, chez nous, le recteur des affaires civiles. La France doit néanmoins accepter d'analyser l'expérience des autres pays ; elle peut y trouver matière à réflexion, sans compromettre la valeur de laïcité à laquelle elle est attachée.

Au fond, il n'est pas abusif de dire que l'Europe est laïque, en ce sens qu'elle s'applique à garantir un traitement équitable des diverses confessions.

Quel est l'Etat des lieux ?

Dans toute l'Europe, les liens des individus aux institutions religieuses se sont distendus, en même temps que l'on assiste à une certaine effervescence des pratiques. **Il y a crise, dans toute l'Europe.** Crise de l'encadrement institutionnel. On assiste à une sorte de dérégulation institutionnelle de la religion. Les observateurs attentifs voient émerger une volonté individuelle d'expérimenter de façon plus libre. Conséquence de cette évolution, l'appartenance est plus incertaine. C'est une sorte de refus du menu religieux pour une approche « à la carte » du religieux¹. Se développe une conception d'un dieu plus impersonnel, cosmique, avec multiplication des apports de diverses religions. Ainsi, par exemple, semble s'installer une extrême confusion dans l'appréhension de la notion de résurrection / réincarnation, conséquence évidente d'une influence sensible et continue des religions et philosophies orientales. On assiste en quelque sorte à une sorte d'anomie religieuse, à une dispersion sociale du religieux.

Cette évolution est à relier au phénomène du développement du marché de l'offre religieuse. En quelque sorte, la mondialisation produit aussi ses effets en ce domaine : on constate une large circulation des messages, c'est la fin des frontières pour le religieux. Et dans ce paysage nouveau, c'est aux individus qu'il revient de construire eux-mêmes leur identité religieuse. On constate une décléricalisation des comportements religieux ; on entretient de plus en plus un **rapport laïc à la religion** : conscience, libre examen – même dans le catholicisme on revendique une autonomie. **En quelque sorte, la conscience religieuse s'est laïcisée.**

Dans ce cadre il faut également souligner la montée d'un certain nombre de croyances, qui touche en particulier **les jeunes**

L'après-la-mort fait l'objet d'une diversité de lectures, mêmes chez ceux qui s'affichent sans religion (ceux-ci, en effet, ne s'interdisent pas d'envisager un « après-la-mort »). Dans le même mouvement s'affirment plus nettement des croyances para-normales, et, curieusement, elles sont plus fortes chez ceux ayant fait des études supérieures. De fortes **tensions rationnel/irrationnel** marquent chaque groupe, quelle que soit la religion d'appartenance. Les

¹ J.P. Willaime, L'enseignement des faits religieux : perspectives européennes, in *L'enseignement du fait religieux*, « Les Actes de la Desco », ScérEn/CRDP Versailles, 2003.

résistants à cette tendance sont les musulmans et les catholiques pratiquants ainsi que les athées convaincus.

× La majorité des Européens ne croient plus qu'une seule religion soit dans le vrai ; ils ont tendance à **mixer les apports de diverses religions**. De ce fait, l'Europe est caractérisée par une **large acceptation de la laïcité** (64% des Français l'approuvent). Chacun ressent comme important la confrontation de ces différentes idées : foi/raison, religieux/temporel. La laïcité devient le bien commun de tous les Européens, même si d'un pays à l'autre, on apporte quelques nuances à sa définition.

Bien sûr on assiste aussi en Europe à des réactions intégristes et sectaires, mais celles-ci sont encore minoritaires dans la société. On peut considérer que, foncièrement, l'Europe est laïque dans le comportement des gens comme dans la séparation du politique et du religieux : elle valorise la réflexion critique et le libre examen.

Le traitement scolaire du fait religieux

Divers paramètres sont à prendre en compte pour apprécier les situations respectives des divers pays européens :

- systèmes politiques centralisés ou non : la chose a une incidence
- enseignement public/privé ou laïque/confessionnel, aussi : le paysage est complexe
- rapport École/religion : il est très divers en Europe ; cette diversité s'explique en bonne part par l'histoire
- conceptions diverses du rôle de l'État : le poids des associations ou des institutions religieuses n'est pas égal suivant les pays.

Allemagne

Dans ce pays, le problème de la séparation de l'Église et de l'État ne se pose pas. L'espace public est cédé en partie aux institutions religieuses : celles-ci sont considérées comme des institutions publiques, participant au bien commun.

Pour le comprendre il faut rappeler le rôle important de l'Église dans l'histoire de l'Allemagne, notamment dans la sortie des dictatures : son rôle est reconnu officiellement dans la défense de la démocratie.

Il en découle, très officiellement, presque naturellement, un partage des compétences :

- le politique est géré par l'État
- le sens – culture et valeurs notamment – est délégué à d'autres institutions dont les Églises.

L'enseignement religieux – "*Religion*" – est garanti (art. 7-3 de la loi fondamentale) : « L'instruction religieuse dans les écoles publiques est une discipline obligatoire. »² C'est un service rendu à l'État par l'Église, considéré qu'il est comme indispensable à la citoyenneté démocratique : « La République Fédérale d'Allemagne n'est pas un état laïc et la culture religieuse fait nécessairement partie du patrimoine culturel qui est un des objets de l'activité scolaire. »

Dans ces conditions, il est assez compréhensible que la réunification ait considérablement bouleversé la donne et définitivement posé le problème. Dans les Länder de l'est, l'instauration des cours de "*Religion*" à l'École a créé des tensions assez vives. Ainsi dans le Brandebourg, en 1996, on a vu proposer une alternative : un enseignement de l'éthique élargi au non confessionnel. Les Églises l'ont contesté, arguant du fait que l'État ne peut avoir la compétence sur les conceptions de sens de l'homme et du monde.

Si dans le Bade-Wurtemberg l'école publique est considérée comme une « école commune chrétienne », dans quelques Länder (ex. Rhénanie du nord –Westphalie) on tente de développer également l'enseignement de la religion musulmane. Globalement, et compte tenu de l'hétérogénéité du public scolaire, on assiste depuis quelques années à une évolution de cet enseignement vers « un enseignement religieux et éthique général où les discussions sur les problèmes d'actualité sont fréquentes. »³ On assiste donc, progressivement, par la prise en

² Hollerbach A., La situation en Allemagne, in La culture religieuse à l'école (s.d. Messner F.), Cerf, 1995.

³ Willaime J.P., *ibid*, p. 126

compte de la diversité culturelle et religieuse des élèves et de la société, à une « *sécularisation interne* » de cet enseignement.

Angleterre

Dès 1870 l'éducation religieuse fait partie de l'enseignement d'État ; c'est une formation sur la Bible "*sans catéchisme*".

Aujourd'hui, cet enseignement est marqué par le souci de respecter la pluralité religieuse accrue en Grande-Bretagne. On assiste ainsi à une *sécularisation interne* du cours de religion à l'École. Assuré dès les classes primaires, cet enseignement, qui peut varier localement, est offert en « option » pour l'examen terminal, comme en Allemagne.

Un gros effort de réflexion est conduit sur les outils pertinents pour assurer cet enseignement sensible : manuel, livre du maître. La centralisation ne marque pas cette recherche. On a vu ainsi apparaître des ouvrages présentant des démarches nuancées.

Caractères à souligner de cet enseignement :

- étude des religions, de toutes les religions, auxquelles il faut ajouter l'étude de l'idéologie marxiste et de l'athéisme, dans leurs fondements et leur dimension historique
- enseignement obligatoire de 5 à 14 ans, devient optionnel ensuite : choix entre Histoire, Géographie et « Religious studies ».
- sauf dans le cas du choix d'option, cet enseignement n'est pas évalué à l'examen
- la démarche, pour le manuel majoritairement utilisé, est : descriptive - objective - critique - expérientielle - respectueuse
- un autre manuel, celui de Warwick, propose des outils et une démarche partant de la religion vécue, diverse, plutôt que l'exploration doctrinale des religions, et toujours sur l'ensemble des religions concernées.

Espagne

Le catholicisme était religion officielle jusqu'en 1977. La liberté religieuse est aujourd'hui reconnue par la Constitution de 1978, notamment dans l'enseignement, et la loi de liberté religieuse de 1980.

L'Etat est ainsi devenu non-confessionnel, mais en 1989-90, 92% des parents ont demandé l'enseignement de la religion catholique pour leurs enfants...

Les grands principes de l'enseignement :

- Droit pour les parents à une formation religieuse et morale pour leurs enfants, dans les écoles publiques, en accord avec leurs convictions personnelles (judaïsme, islam, catholicisme, protestantisme) (Constitution de 1978, art. 27)
- L'enseignement religieux est une matière scolaire en même temps ordinaire et confessionnelle, mais facultative ou optionnelle selon la volonté des parents.
- Au niveau secondaire, cours d'éthique, ou de ce que l'on pourrait qualifier d'"initiation au contexte culturel des différentes religions" pour ceux qui ne choisissent pas l'enseignement religieux. Matière évaluée lors des examens depuis la rentrée 2002 (Décret royal de 1994, modifié en 2002)

Les problèmes aujourd'hui :

- la carence effective d'enseignants pour les religions autres que catholique,
- le jugement moral souvent porté sur les enseignants de religion (problème des mariages civils, de la non-fréquentation de la messe...),
- le cas des Communautés Autonomes au sein de l'Etat espagnol : certaines disposent de pleines compétences en matière éducative, qui leur permettent de légiférer de manière différente,
- les pressions qui seraient exercées par les Eglises en vue d'une reprise en main de cet enseignement (cf. loi organique 10/2002, art. 3).

Italie

Le système italien est régi par les mêmes principes que le système espagnol. Les normes émanent du Concordat signé entre le Saint -Siège et l'Italie mussolinienne en 1929, rénové par Jean-Paul II et Bettino Craxi en 1984.

L'enseignement public est majoritaire dans le pays (7 millions d'élèves contre 400 000). La présence des immigrés, dont 800 000 musulmans, n'a pas modifié le système d'enseignement dans lequel la religion catholique est seule à avoir statut de "matière", les professeurs étant nommés par les évêques et payés par l'Etat. Situation curieuse pour un pays défini comme a-confessionnel dans sa Constitution, mais qui n'engendre pas de tensions notables. Les élèves qui refusent d'assister au cours de religion peuvent choisir n'importe quelle matière de substitution.

Si l'on s'en réfère aux programmes, un point entre autres peut attirer notre attention, car il traduit une inversion de perspective par rapport aux programmes français. Très schématiquement, les programmes français appréhendent le fait religieux en tant que facteur constitutif et explicatif du contexte économique, social, culturel, politique, etc. d'une période donnée. Ici, c'est l'inverse. Le contexte historique, géographique, culturel (dans lequel vécut J.C.) "est nécessaire pour la lecture et la compréhension des Evangiles et des Actes des Apôtres".

Conclusion

En Europe, la diversité des approches est liée bien entendu aux marques de l'histoire, aux conditions de la construction de l'État et de la démocratie.

En Europe, il s'agit moins du problème de l'autonomie du politique et du religieux, ou d'enseigner ou non ce fait religieux, que du problème de la discrimination pour l'une ou l'autre des communautés nationales.

On assiste partout à une sécularisation interne de cet enseignement des faits religieux. Au Danemark on a vu se constituer un corps de professeurs de « Religion », indépendants des Églises. C'est le cas déjà en Angleterre et dans certains Länder allemands.